

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Vendredi 10 moharrem 1437 – 23 octobre 2015

158^{ème} année

N° 85

Sommaire

Décrets et Arrêtés

Présidence du Gouvernement

Décret gouvernemental n° 2015-1444 du 22 octobre 2015, portant cessation de fonctions du ministre de la justice..... 2552

Décret gouvernemental n° 2015-1445 du 22 octobre 2015, chargeant le ministre de la défense nationale des fonctions du ministre de la justice par intérim et de la gestion des affaires du ministère 2552

Nomination d'un chargé de mission..... 2552

Ministère de la Justice

Détachement d'un magistrat 2552

Arrêté du ministre de la justice du 16 octobre 2015, portant ouverture d'un concours sur épreuves pour le recrutement des interprètes assermentés 2552

Arrêté du ministre de la justice du 16 octobre 2015, portant ouverture d'un concours sur titres, travaux et dossiers pour le recrutement des interprètes assermentés..... 2554

Ministère de la Défense Nationale

Nomination de directeurs généraux..... 2555

Nomination d'attachés militaires 2555

Ministère des Affaires Etrangères	
Nomination d'un chargé de mission.....	2555
Maintien en activité dans le secteur public	2555
Ministère des Finances	
Octroi d'une dérogation pour exercer dans le secteur public	2555
Maintien en activité dans le secteur public	2555
Ministère de la Santé	
Nomination de médecins spécialistes majors de la santé publique	2555
Nomination de médecins majors de la santé publique	2556
Nomination de professeurs hospitalo-universitaire en médecine au titre de l'année 2014.....	2559
Nomination de professeurs hospitalo-universitaire en pharmacie.....	2560
Nomination de professeurs hospitalo-universitaire en médecine dentaire.....	2560
Nomination de maîtres de conférences agrégés hospitalo-universitaire en médecine.....	2561
Nomination de maîtres de conférences agrégés hospitalo-universitaires en pharmacie	2562
Nomination de maîtres de conférences agrégés hospitalo-universitaire en médecine dentaire	2563
Ministère des Affaires Sociales	
Nomination d'un médecin inspecteur divisionnaire du travail.....	2563
Ministère de l'Education	
Nomination de directeurs généraux.....	2563
Nomination de directeurs	2563
Nomination de sous-directeurs	2564
Nomination d'un chef de service.....	2565
Nomination de conseillers généraux.....	2565
Nomination de conseillers principaux	2566
Maintien en activité dans le secteur public	2566
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	
Nomination de directeurs des études et des stages, vices doyens ou directeurs adjoints.....	2566
Nomination de secrétaires généraux d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche	2566
Nomination d'un directeur	2567
Nomination d'un directeur des études et des stages directeur adjoint.....	2567
Nomination d'un sous-directeur	2567
Nomination de chefs de service.....	2567
Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines	
Maintien en activité dans le secteur public	2568
Ministère de l'Equipeement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire	
Maintien en activité dans le secteur public	2568
Ministère du Transport	
Nomination d'un chargé de mission.....	2569
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	
Cessation de fonctions d'un d'attaché au cabinet.....	2569

Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières	
Nomination de membres à la commission de confiscation	2569
Cessation de fonctions d'un chargé de mission	2569
Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine	
Arrêté de la ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine du 16 octobre 2015, portant délégation de signature en matière disciplinaire	2569
Arrêté de la ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine du 16 octobre 2015, portant délégation de signature	2570
Ministère de la Jeunesse et des Sports	
Nomination d'un chargé de mission.....	2570
Nomination de directeurs d'instituts supérieurs des sports et de l'éducation physique.....	2570

décrets et arrêtés

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Décret gouvernemental n° 2015-1444 du 22 octobre 2015, portant cessation de fonctions du ministre de la justice.

Le chef du gouvernement,

Vu la constitution et notamment son article 92,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Mohamed Salah Ben Aissa, ministre de la justice, à compter du 20 octobre 2015.

Art. 2 - Le présent décret gouvernemental sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 22 octobre 2015.

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

Décret gouvernemental n° 2015-1445 du 22 octobre 2015, chargeant le ministre de la défense nationale des fonctions du ministre de la justice par intérim et de la gestion des affaires du ministère.

Le chef du gouvernement,

Vu la constitution et notamment son article 92,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2015-1444 du 22 octobre 2015, portant cessation de fonctions du ministre de la justice.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Monsieur Farhat Horchani, ministre de la défense nationale, est chargé des fonctions du ministre de la justice par intérim et de la gestion des affaires du ministère.

Le présent décret gouvernemental prend effet à compter du 20 octobre 2015.

Art. 2 - Le présent décret gouvernemental sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 22 octobre 2015.

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

Par décret gouvernemental n° 2015-1446 du 16 octobre 2015.

Madame Saloua Langar, administrateur général hors classe, est nommée chargée de mission au cabinet du chef du gouvernement, à compter du 9 juin 2015.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Par décret gouvernemental n° 2015-1447 du 16 octobre 2015.

Madame Sarra Oueslati, magistrat de troisième grade, est détachée de nouveau auprès du ministère des finances pour une période d'un an, à compter du 1^{er} mai 2015.

Arrêté du ministre de la justice du 16 octobre 2015, portant ouverture d'un concours sur épreuves pour le recrutement des interprètes assermentés.

Le ministre de la justice,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 94-80 du 4 juillet 1994, portant organisation de la profession des interprètes assermentés,

Vu le décret n° 2014-2274 du 3 septembre 2014, portant fixation du nombre des interprètes assermentés dans les circonscriptions des cours d'appel,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du 2 mars 2000, fixant le règlement et le programme du concours pour l'inscription au tableau des interprètes assermentés notamment son article premier.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de la justice, le 22 et 23 décembre 2015 un concours sur épreuves pour le recrutement d'interprètes assermentés selon les spécialités et les lieux d'affectation conformément au tableau suivant :

Spécialité	Nombre de postes	Lieux d'affectation	
Française	25	5	Tunis
		2	Nabeul
		2	Bizerte
		2	Le Kef
		2	Kasserine
		2	Sousse
		1	Monastir
		2	Sfax
		2	Gabès
		2	Gafsa
		2	Sidi Bouzid
		1	Médenine
		Anglaise	25
2	Nabeul		
2	Bizerte		
2	Le Kef		
2	Kasserine		
2	Sousse		
1	Monastir		
2	Sfax		
2	Gabès		
2	Gafsa		
2	Sidi Bouzid		
1	Médenine		
Italienne	15		
		1	Nabeul
		1	Bizerte
		1	Le Kef
		2	Kasserine
		1	Sousse
		1	Monastir
		1	Sfax
		1	Gabès
		1	Gafsa
		2	Sidi Bouzid
		1	Médenine

Spécialité	Nombre de postes	Lieux d'affectation	
Allemande	15	2	Tunis
		1	Nabeul
		1	Bizerte
		1	Le Kef
		2	Kasserine
		1	Sousse
		1	Monastir
		1	Sfax
		1	Gabès
		1	Gafsa
		2	Sidi Bouzid
		1	Médenine
Espagnole	13	2	Tunis
		1	Nabeul
		1	Bizerte
		1	Le Kef
		1	Kasserine
		1	Sousse
		1	Monastir
		1	Sfax
		1	Gabès
		1	Gafsa
		1	Sidi Bouzid
		1	Médenine
		Russe	13
1	Nabeul		
1	Bizerte		
1	Le Kef		
1	Kasserine		
1	Sousse		
1	Monastir		
1	Sfax		
1	Gabès		
1	Gafsa		
1	Sidi Bouzid		
1	Médenine		

Art. 2 - La date de clôture de la liste d'inscription est fixée le 23 novembre 2015.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 16 octobre 2015.

Le ministre de la justice
Mohamed Salah Ben Aissa

Vu
Le Chef du Gouvernement
Habib Essid

Arrêté du ministre de la justice du 16 octobre 2015, portant ouverture d'un concours sur titres, travaux et dossiers pour le recrutement des interprètes assermentés.

Le ministre de la justice,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 94-80 du 4 juillet 1994, portant organisation de la profession des interprètes assermentés,

Vu le décret n° 2014-2274 du 3 septembre 2014, portant fixation du nombre des interprètes assermentés dans les circonscriptions des cours d'appel,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté du 2 mars 2000, fixant le règlement et le programme du concours pour l'inscription au tableau des interprètes assermentés notamment son article premier.

Arrête :

Article premier - Est ouvert au ministère de la justice, le 28 décembre 2015 et jours suivants, un concours sur titres, travaux et dossiers pour le recrutement d'interprètes assermentés selon les spécialités et les lieux d'affectation conformément au tableau suivant :

Spécialité	Nombre de postes		Lieux d'affectation
Chinoise	13	2	Tunis
		1	Nabeul
		1	Bizerte
		1	Le Kef
		1	Kasserine
		1	Sousse
		1	Monastir
		1	Sfax
		1	Gabès
		1	Gafsa
		1	Sidi Bouzid
		1	Médenine

Spécialité	Nombre de postes		Lieux d'affectation
Turque	13	2	Tunis
		1	Nabeul
		1	Bizerte
		1	Le Kef
		1	Kasserine
		1	Sousse
		1	Monastir
		1	Sfax
		1	Gabès
		1	Gafsa
		1	Sidi Bouzid
		1	Médenine
		Portugaise	
Japonaise		2	Tunis
Persane		2	Tunis
Hébraïque		1	Tunis
Norvégienne		1	Tunis
Polonaise		1	Tunis
Néerlandaise		1	Tunis
Danoise		1	Tunis
Hellénique		1	Tunis
Suédoise		1	Tunis
Langues des signes	13	2	Tunis
		1	Nabeul
		1	Bizerte
		1	Le Kef
		1	Kasserine
		1	Sousse
		1	Monastir
		1	Sfax
		1	Gabès
		1	Gafsa
		1	Sidi Bouzid
		1	Médenine

Art. 2 - La date de clôture de la liste d'inscription est fixée le 27 novembre 2015.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 16 octobre 2015.

Le ministre de la justice
Mohamed Salah Ben Aissa

Vu
Le Chef du Gouvernement
Habib Essid

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Par décret Présidentiel n° 2015-199 du 16 octobre 2015.

Le colonel-major Mohamed Bousnina est nommé directeur général du renseignement et de la sécurité intérieure au sein de l'agence de renseignement et de la sécurité de défense, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2015.

Par décret Présidentiel n° 2015-200 du 16 octobre 2015.

Le colonel-major Fathi Chakchouk est nommé directeur général de l'office de développement de Rjim Maâtoug, et ce, à compter du 16 octobre 2015.

Par décret Présidentiel n° 2015-201 du 16 octobre 2015.

Le colonel-major de la marine Taoufik Ayadi est nommé directeur général de la munition et de l'armement au ministère de la défense nationale, et ce, à compter du 16 octobre 2015.

Par décret Présidentiel n° 2015-202 du 16 octobre 2015.

Le colonel-major Kamel Ben Naçeur est nommé attaché militaire auprès de l'ambassade de la Tunisie à Londres, et ce, à compter du 16 octobre 2015.

Par décret Présidentiel n° 2015-203 du 16 octobre 2015.

Le colonel-major Ali Tlili est nommé attaché militaire auprès de l'ambassade de la Tunisie à Pékin, et ce, à compter du 16 octobre 2015.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Par décret gouvernemental n° 2015-1448 du 16 octobre 2015.

Monsieur Moncef Achour est nommé chargé de mission auprès du cabinet du ministre des affaires étrangères, à compter du 1^{er} mars 2015.

Par décret gouvernemental n° 2015-1449 du 16 octobre 2015.

Monsieur Naceur Mestiri, ministre plénipotentiaire hors classe, est maintenu en activité dans le secteur public pour une période d'une année, à compter du 1^{er} septembre 2015.

MINISTERE DES FINANCES

Par décret gouvernemental n° 2015-1450 du 16 octobre 2015.

Il est accordé à Monsieur Abdelwahab Nachi, directeur première classe et président-directeur général de la société tunisienne de la banque, une dérogation pour exercer dans le secteur public, et ce, à compter du 11 juillet 2015 jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général et d'un président de conseil d'administration.

Par décret gouvernemental n° 2015-1451 du 16 octobre 2015.

Monsieur Hedi Mghuirbi, inspecteur central des services financiers à la direction générale de la comptabilité publique et du recouvrement au ministère des finances, est maintenu en activité pour une période d'une année, à compter du 1^{er} novembre 2015.

MINISTERE DE LA SANTE

Par décret gouvernemental n° 2015-1452 du 16 octobre 2015.

Les médecins spécialistes principaux de la santé publique mentionnés ci-après sont nommés médecins spécialistes majors de la santé publique :

- Habib Kallel,
- Mouldi Bouguerra,
- Mohamed Ali Mongalji,
- Sami Gargouri,
- Mohamed Lassâad Massmoudi,
- Ali Chebbi,

- Ibrahim Kort,
- Mounir Ferssi,
- Dorssaf Mohssen Bouchhioua,
- Hafedh Ben Ali,
- Donia Ayed,
- Imed Fazani,
- Salah Sakka,
- Ayda Hassan Rouissi,
- Adel Hichri,
- Najwa Djaziri,
- Mustapha Zaafour,
- Fatma Denguezli,
- Sondos Mannoubi,
- Nabil Jlassi,
- Hanen Jamoussi,
- Souad Ghaddab Sghaier,
- Neila Ben Mami Mahjoubi.

- Asia Chaker épouse Bourguiba,
- Mohamed Riadh Fkih,
- Hbib Rachdi,
- Riadh Safi,
- Chokri Becha,
- Amel El Omrani,
- Leila Makhoulouf,
- Sihem Skhab,
- Ezzeddine El Karoui,
- Sonia Chtourou,
- Fayrouz Chaabouni,
- Mohamed Naji Boualagui,
- Chiheb El Ktari,
- Hbib Azabou,
- Narjes Ben Ammar,
- Sana Dridi,
- Fakher Chaker,
- Amel Ghribi,
- Nasima Soud,
- Ftima Naimi,
- Adel Haddadi,
- Khaled Ouirimi,
- Salwa Bedhief,
- Hechmi Anguer,
- Riadh Dammak,
- Mohamed Nacif Boulifi,
- Abdelhamid Bettaieb,
- Fathia Hammami Hitous,
- Kawther Khafcha Hamrouni,
- Abdelhafidh Jawad,
- Chedlia El Gorsaa,
- Imed Zahwani,
- Houda Shik Mastoura,

Par décret gouvernemental n° 2015-1453 du 16 octobre 2015.

Les médecins principaux de la santé publique mentionnés ci-après sont nommés médecins major de la santé publique :

- Lotfi Zaglaoui,
- Anwar Zargouni,
- Zoubaier El Ghoul,
- Nejjib El Charaa,
- Ibtissem Jaidane,
- Mohamed Sami Bourguiba,
- Samia El Azzabi,
- Bahri El Ghribi,
- Wahida El Khouni,
- Najwa Akrou,
- Hédia El Karkni,

- Radhia Ben Amor,
- Rached Mabrouk,
- Lamia Achour,
- Adel Lazrak,
- Faten Taktak,
- Awatef Mestiri Ghazwani,
- Yosr Ammar,
- Mourad Sanouchi,
- Houyem Ghana,
- Abdelhafidh Radawi,
- Fradj El Mezzi,
- Abdelwaheb Abid,
- Samia Grira,
- Sami Ferjani,
- Ridha Abidi,
- Rawdha Rwahi,
- Malika Abdelkafi,
- Sadek Bouabid,
- Abdellatif Jemai,
- Fathi Ben Majdoub, a,
- Mounir Slim,
- Mohamed Taher Aloui,
- Imed Khlifi,
- Hajer Belakhder,
- Refaat Ghni,
- Amel Akrou t,
- Moncef Elloumi,
- Amel Mahmoudi épouse Anater,
- Belgacem Saidi,
- Naoufel Jowa,
- Mohamed Manoubi Bramli,
- Mouna Ayari,
- Radhia El Hergli,
- Iteb Chrad,
- Sana Bououn,
- Leila Derbel,
- Noura Lamouri,
- Lamia El Hentati,
- Sonia Boujeddi,
- Rafika Amich Jaaber,
- Mounira Attia,
- Sana Bouguerra Tanboura,
- Amel Seltana,
- Ridha Kibech,
- Hammadi Akkari,
- Hasna Triter Termiz,
- Noura Farjallah,
- Yousef Ilahi,
- Amel Hamdi,
- Majed Chtara,
- Nahla Lahmar,
- Salwa Kallel Chtourou,
- Hatem El Mechri,
- Faouzia Khelifa,
- Nozha El Mwalhi,
- Sonia Derbel Enayfer,
- Kmar Moomen,
- Fathi Ben Oun,
- Wided Hayzem épouse Ayoub,
- Hbib a Ben Aliya,
- Abdelhamid Ben Mohamed,
- Dhekrayet Gmara,
- Nayla El Makki,
- Taher Ghnaynia,
- Sonia Echahed,
- Sabah Romdhane,

- Yamina Bouzayen,
- Mohamed Ridha Arab,
- Houcine Nafis,
- Fathi El Akhal,
- Lotfi Boutaieb,
- Nabil Mtawaa,
- Mondher Jandoubi,
- Monia Seltane,
- Mounir Zouari,
- Naji Ben Haj Slama,
- Zahida Kchaou,
- Faouzia Ben Khelifa,
- Abdessalem Bahloul,
- Riadh El Khouni,
- Majda Essbai,
- Lotfi Bassoumi,
- Samir Khammar,
- Salma Boulifa épouse Omrane,
- Mohamed Sghaier,
- Mounira Sahtout,
- Keireddine El Gmati,
- Amel Khattech,
- Houcine Gharbi,
- Mohamed Anwar El Hwarbi,
- Fathi Rwayhi,
- Najib Ben Ali,
- Yassine Hachicha,
- Ali El Gharsalli,
- Karim Dougaz,
- Olfa Kahloul,
- Khaled Trad,
- Asma El Wahchi,
- Rouis Mohamed,
- Amel Labidi,
- Abdelmalak Barnis,
- Najia Adali,
- Raoudha Ben Hmida,
- Amel Dridi,
- Moez Barkallah,
- Adnen Labidi,
- Abderraouf Abdessalem,
- Yasmina Ben Hammadi,
- Samira Karboul,
- Jawhara Tounekti,
- Mourad Masmoudi,
- Mohamed Abdennadher,
- Fadia Belhadj Ali,
- Souad Amayech,
- Mohamed Hedi Souissi,
- Hayet Ferjani,
- Hbib Balti,
- Monia Ajmi,
- Nabil Baghdadi,
- Fathi Rezgui,
- Abbassi El Massoudi,
- Mondher Abroud,
- Amjed Atouf,
- Rim Jedidi épouse Meddeb,
- Hammadi Chouchane,
- Samira Jenhani Hmid,
- Afifa Bhourri,
- Naima Ben Sedrine Ben Slimane,
- Naceur Boukhatem Mohamed,
- Said Nakhli,
- Nour Houda Oultech,
- Mohamed Abdallah,
- Farhat Bouchnak,
- Sonia Ifrit.

Par décret gouvernemental n° 2015-1454 du 16 octobre 2015.

Les maîtres de conférences agrégés hospitalo-universitaires en médecine dont les noms suivent sont nommés dans le grade de professeur hospitalo-universitaire en médecine, à compter du 5 janvier 2015, et ce, conformément aux indications suivantes :

1- Groupe de spécialités médicales :

Nom et prénom	Spécialité	Faculté de médecine
Colandane Noueiri épouse Belajouza	Dermatologie	Sousse
Rafik Boussaada	Cardiologie	Tunis
Yosri El Kissi	Psychiatrie	Sousse
Lamia Boughammoura épouse Ben Ali	Pédiatrie	Sousse
Imed Ben Ghorbel	Médecine interne	Tunis
Mohamed Boussarsar	Réanimation médicale	Sousse
Riadh Bou Kef	Médecine d'urgence	Monastir
Hajer Ayadi épouse Chaabene	Pneumologie	Sfax
Brahmi Nozha	Réanimation médicale	Tunis
Ismail Bejia	Rhumatologie	Monastir
Ahlem Belhadj	Pédopsychiatrie	Tunis
Nadia Hmida épouse Hentati	Pédiatrie option néonatalogie	Sfax
Thouraya Kammoun épouse Boujelbene	Pédiatrie	Sfax
Chaouki Lousaief	Maladies Infectieuses	Monastir
Mohamed Younes	Rhumatologie	Monastir
Hatem Ben Abdallah	Gastro-entérologie	Ministère de la défense nationale
Abdellaziz Oumaya	Psychiatrie	
Dhaker Lahidheb	Cardiologie	

2- Groupe de spécialités chirurgicales :

Nom et prénom	Spécialité	Faculté de médecine
Raja El Faleh épouse Zaafrane	Gynécologie obstétrique	Monastir
Habib Essaidi	Gynécologie obstétrique	Sousse
Faouzi Abid	Chirurgie orthopédique et traumatologique	Monastir
Mohamed Ben Amar	Chirurgie générale	Sfax
Mahdi Trifa	Anesthésie réanimation	Tunis
Mahdi Jaidane	Chirurgie urologique	Sousse
Lotfi Grati	Anesthésie réanimation	Monastir
Fatma Mghaieth	Ophthalmologie	Tunis
Ramzi Bouzidi	Chirurgie orthopédique et traumatologique	Tunis
Mamia Ben Salah épouse Chaibi	Oto-rhino - laryngologie	Tunis
Fathi Karray	Stomatologie et chirurgie maxilo - faciale	Sfax
Rachid Ksontini	Chirurgie générale	Tunis
Rafik El Kamel	Chirurgie urologique	Sousse
Amel Triki épouse Tekaya	Gynécologie obstétrique	Tunis
Mounir Hamdi	Chirurgie orthopédique et traumatologique	Ministère de la défense nationale
Mohamed Hedi Mannai	Chirurgie générale	
Nabil Ben Romdhane	Chirurgie vasculaire périphérique	

3- Groupe de spécialités fondamentales et mixtes :

Nom et prénom	Spécialité	Faculté de médecine
Sihem El Aidli épouse Chaabane	Pharmacologie	Tunis
Ahlem Amouri épouse Jardak	Histo-embryologie	Tunis
Akila Fathallah	Biologie médicale option : parasitologie	Sousse
Hayet Sallami épouse Kammoun	Biologie médicale option : parasitologie	Sfax
Emna Gouider épouse Belhadj Ali	Biologie médicale option : hématologie	Tunis
Hajer Aounallah épouse Skhiri.	Médecine préventive et communautaire	Tunis
Mariem Kallel épouse Sellami	Biologie médicale option : immunologie	Tunis
Halima Sennena épouse Amouri	Histo-Embryologie	Sousse
Emna Siala épouse Ouali	Biologie médicale option : parasitologie	Tunis
Sonia Neji épouse Nafaa	Imagerie médicale	Tunis
Serria Hammami épouse Turki	Pharmacologie	Sfax
Ridha Bellaaj	Médecine préventive et communautaire	Ministère de la défense nationale
Hatem Hammami	Biophysique et médecine nucléaire	

Par décret gouvernemental n° 2015-1455 du 16 octobre 2015.

Les maîtres de conférences agrégés hospitalo-universitaires en pharmacie mentionnés ci-dessous, sont nommés dans le grade de professeur hospitalo-universitaire en pharmacie, à compter du 24 décembre 2014, et ce, conformément au tableau suivant :

N°	Prénom et nom	Affectation	Faculté
1	Taher Chakroun	Ministère de la santé	Faculté de pharmacie de Monastir
2	Bouthayna Jemli	Ministère de la défense nationale	Faculté de pharmacie de Monastir
3	Fatma Abderazek	Ministère de la santé	Faculté de pharmacie de Monastir

Par décret gouvernemental n° 2015-1456 du 16 octobre 2015.

Les maîtres de conférences agrégés hospitalo-universitaires en médecine dentaire mentionnés ci-dessous, sont nommés dans le grade de professeur hospitalo-universitaire en médecine dentaire, à compter du 9 décembre 2014, et ce, conformément au tableau suivant :

Nom et prénom	Spécialités	Faculté
Moncef Ommezzine Gneoua	Prothèse conjointe	Faculté de médecine dentaire de Monastir
Dalanda Hadyaoui	Prothèse conjointe	Faculté de médecine dentaire de Monastir
Anissa Yemni Zinelabidine	Orthodontie	Faculté de médecine dentaire de Monastir

Par décret gouvernemental n° 2015-1457 du 16 octobre 2015.

Les assistants hospitalo-universitaires en médecine dont les noms suivent, sont nommés dans le grade de maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en médecine, à compter du 2 février 2015, et ce, conformément aux indications du tableau suivant :

Nom et prénom	Spécialité	Faculté de médecine
Samia Ayed épouse Della	Réanimation médicale	Tunis
Kahena Bouzid épouse Ghozzi	Biologie médicale (option : biochimie)	Tunis
Khansa Chaabouni épouse Mseddi	Biologie médicale (option : biochimie)	Sfax
Ikram Ben Amor épouse Boudawara	Biologie médicale (option : hématologie)	Sfax
Oujden Borji épouse Lahwal	biologie médicale (option : hématologie)	Tunis
Lamia Charfi épouse Darghouth	Anatomie et cytologie pathologique	Tunis
Rim Hadhri épouse Ouannes	Anatomie et cytologie pathologique	Monastir
Khaled Bouzaidi	Imagerie médicale	Tunis
Alifa Daghfous	Imagerie médicale	Tunis
Hanene Abid	Imagerie médicale	Sfax
Amen Issa	Imagerie médicale	Sousse
Oussama Baraket	Chirurgie générale	Tunis
Mohamed Taha Abdelkefi	Chirurgie générale	Monastir
Wafa Chebbi épouse Mdimagh	Médecine interne	Monastir
Neyrouz Ghannouchi Jaafoura	Médecine interne	Sousse
Lilia Baili	Médecine interne	Tunis
Wassiaa Ksomtini épouse Langar	Médecine physique rééducation et réadaptation fonctionnelle	Monastir
Jihene Ben Thabet épouse Kammoun	Psychiatrie	Sfax
Jafer Nakhli	Psychiatrie	Sousse
Mohamed Oumaya	Psychiatrie	Tunis
Fatma Charfi	Pedo - psychiatrie	Tunis
Nabiha Bouafia épouse Ben Salah	Médecine préventive et communautaire	Sousse
Asma Belghith épouse Sriha	Médecine préventive et communautaire	Monastir
Ahmed Zaiem	Pharmacologie	Tunis
Hanen Affes épouse Ayedi	Pharmacologie	Sfax
Noomen Kadri	Biophysique et médecine nucléaire	Tunis
Samia Ben Sassi épouse Souissi	Neurologie	Tunis
Samia Younes épouse Mhenni	Neurologie	Monastir
Hafaoua Daghfous	Pneumologie	Tunis
Habib Ben Ahmed	Cardiologie	Tunis
Lilia Ben Fatma épouse Hamdouni	Néphrologie	Tunis
Mariem Sarghini	Gastro-entérologie	Tunis
Mehdi Ksiaa	Gastro-entérologie	Sousse
Nada Saghrouni épouse Rezgui	Chirurgie pédiatrique	Tunis
Mouna Ounaies	Chirurgie plastique, réparatrice et esthétique	Tunis
Nidhal Mahdhi épouse Hachfi	Chirurgie plastique, réparatrice et esthétique	Sousse
Abdelhakim Kherfani	Chirurgie orthopédique et traumatologique	Tunis
Jalel Edine Ziadi	Chirurgie cardio-vasculaire	Tunis
Mohamed Chokri Kortas	Chirurgie cardio-vasculaire	Sousse
Wissem Hmida	Chirurgie urologique	Sousse
Sami Ben Rhouma	Chirurgie urologique	Tunis

Nom et prénom	Spécialité	Faculté de médecine
Rim Lahyani	Oto-rhino- laryngologie	Tunis
Lamia Gargouri épouse Abdelhedi	Pédiatrie	Sfax
Aida Borji	Pédiatrie	Tunis
Ichrak Khammassi épouse Mansour	Pédiatrie	Tunis
Lamia Bouzgarrou épouse Harzallah	Médecine de travail	Monastir
Amel Chebbi épouse Ben Abderrahmen	Ophtalmologie	Tunis
Ahmed Belghith	Stomatologie et chirurgie maxillo-faciale	Monastir
Saoussen Meddeb épouse Belhassen	Gynécologie obstétrique	Sousse
Mohamed Khrouf	Gynécologie obstétrique	Tunis
Delira Louati épouse Kammoun	Gynécologie obstétrique	Sfax
Fathia Boudaya épouse Somaali	Gynécologie obstétrique	Tunis
Awatef Hajjaji	Gynécologie obstétrique	Monastir
Samia Kannoun épouse Belajouza	Radiothérapie carcinologique	Sousse
Dorra Hmida épouse Ben Ibrahim	Histo-embryologie	Sousse
Hannen Elloumi	Histo-embryologie	Tunis
Nesrine Cheraïet épouse Khayati	Carcinologie médicale	Tunis
Khaled Maaref	Anatomie	Sousse
Khaled Said Hadhri	Anatomie	Tunis
Rachid Ben Soussia	Anatomie	Monastir
Kaouther Ben Abdelghani	Rhumatologie	Tunis
Rim Akrouf	Rhumatologie	Sfax
Ines Kammoun épouse Ben Ayed	Endocrinologie	Tunis
Walid Bouteraa	Hématologie clinique	Monastir
Mohamed Anis Lebbi	Anesthésie - réanimation	Ministère de la défense nationale
Zied Hajjej	Anesthésie - réanimation	
Walid Trabelsi	Anesthésie - réanimation	
Imed Bennouri	Médecine d'urgence	
Mehdi Ben Lassoued	Médecine d'urgence	
Afef Maalej épouse Gassara	Ophtalmologie	
Wafa Turki épouse Ben Hadj Alouane	Ophtalmologie	
Mohamed Dridi	Chirurgie urologique	
Sondes Narjess Bizid épouse Darghouth	Gastro - entérologie	
Mehdi Ben Ammar	Chirurgie neurologique	
Chaker Bouguerra	Médecine préventive et communautaire	
Faouzi Mahdi	Médecine préventive et communautaire	
Faïda Lajili	Médecine interne	

Par décret gouvernemental n° 2015-1458 du 16 octobre 2015.

Les assistants hospitalo-universitaires en pharmacie mentionnés ci-dessous, sont nommés dans le grade de maître de conférence agrégé hospitalo-universitaires en pharmacie, à compter du 18 décembre 2014, et ce, conformément au tableau suivant :

N°	Nom et prénom	Spécialité	Affectation	Faculté
1	Amel Hsairi	Chimie analytique	Ministère de la santé	Faculté de pharmacie de Monastir
2	Ilhem Hlara	Biochimie	Ministère de la santé	Faculté de pharmacie de Monastir
3	Cherifa Chaouech	Microbiologie	Ministère de la santé	Faculté de pharmacie de Monastir
4	Faycel Jinén	Chimie thérapeutique	Ministère de la défense nationale	Faculté de pharmacie de Monastir

Par décret gouvernemental n° 2015-1459 du 16 octobre 2015.

Les assistants hospitalo-universitaires en médecine dentaire mentionnés ci-dessous, sont nommés dans le grade de maître de conférences agrégé hospitalo-universitaire en médecine dentaire, à compter du 3 décembre 2014, et ce, conformément au tableau suivant :

Nom et prénom	Spécialités	Faculté
Insaf Farhat	Prothèse partielle amovible	Faculté de médecine dentaire de Monastir
Afef Weslati	Odontologie conservatrice et endodontie	Faculté de médecine dentaire de Monastir
Karim Masmoudi	Prothèse totale adjointe	Faculté de médecine dentaire de Monastir
Raja Chebbi	Physiologie	Faculté de médecine dentaire de Monastir

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Par décret gouvernemental n° 2015-1460 du 16 octobre 2015.

Monsieur Abdelkarim Bejaoui, médecin inspecteur régional du travail, est nommé dans le grade de médecin inspecteur divisionnaire du travail.

MINISTERE DE L'EDUCATION

Par décret gouvernemental n° 2015-1461 du 16 octobre 2015.

Monsieur Mohamed Ben Daamer, inspecteur général de l'éducation, est chargé des fonctions de directeur général de l'évaluation et de la qualité au ministère de l'éducation.

Par décret gouvernemental n° 2015-1462 du 16 octobre 2015.

Monsieur Boubaker Hrizi, inspecteur général de l'éducation, est chargé des fonctions de commissaire régional de l'éducation à Gabès.

En application des dispositions de l'article 4 (nouveau) du décret n° 2011-1005 du 21 juillet 2011, portant modification du décret n° 2010-2205 du 6 septembre 2010, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur général d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-1463 du 16 octobre 2015.

Monsieur Ahmed Selimi, professeur de l'enseignement principal hors classe, est chargé des fonctions de directeur de la vie scolaire du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction générale du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au ministère de l'éducation.

Par décret gouvernemental n° 2015-1464 du 16 octobre 2015.

Monsieur Mustapha Karim Bouamoud, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de directeur à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat au ministère de l'éducation.

En application des dispositions de l'article 4 (nouveau) du décret n° 2014-385 du 17 janvier 2014, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-1465 du 16 octobre 2015.

Monsieur Nejib Zebidi, inspecteur principal des écoles préparatoires et des lycées secondaires, est chargé des fonctions de directeur de la pédagogie et des normes du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction générale des programmes et de la formation continue au ministère de l'éducation.

Par décret gouvernemental n° 2015-1466 du 16 octobre 2015.

Monsieur Fethi Zeramdini, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de directeur du contentieux à la direction générale des affaires juridiques et du contentieux au ministère de l'éducation.

Par décret gouvernemental n° 2015-1467 du 16 octobre 2015.

Monsieur Nejib Chebbi, inspecteur général de l'éducation, est chargé des fonctions de directeur de l'institut des métiers de l'éducation et de la formation à Sousse au ministère de l'éducation.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 2007-2116 du 14 août 2007, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages alloués à un directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-1468 du 16 octobre 2015.

Monsieur Abdallatif Chaabouni, analyste en chef, est chargé des fonctions de directeur de l'informatique à la direction générale de l'informatique et de l'administration électronique au ministère de l'éducation.

Par décret gouvernemental n° 2015-1469 du 16 octobre 2015.

Monsieur Elmokhtar Elkamel, professeur de l'enseignement principal hors classe, est chargé des fonctions de directeur du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Mahdia.

Par décret gouvernemental n° 2015-1470 du 16 octobre 2015.

Monsieur Ridha Bokri, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de secrétaire général au commissariat régional de l'éducation de l'Ariana.

En application des dispositions de l'article 11 du décret n° 2010-2205 du 6 septembre 2010, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages alloués à un directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-1471 du 16 octobre 2015.

Monsieur Adel Ben Hmida, professeur de l'enseignement principal hors classe, est chargé des fonctions de directeur des examens et des évaluations à la direction générale des examens au ministère de l'éducation.

Par décret gouvernemental n° 2015-1472 du 16 octobre 2015.

Monsieur Mahfoudh Rafik, inspecteur des écoles primaires, est chargé des fonctions de directeur du centre régional de l'éducation et de la formation continue au Kef.

En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 2003-2548 du 9 décembre 2003, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-1473 du 16 octobre 2015.

Monsieur Naji Gasmi, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de directeur du centre régional de l'éducation et de la formation continue à Nabeul.

En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 2003-2548 du 9 décembre 2003, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-1474 du 16 octobre 2015.

Monsieur Mohamed Sadok Bouallegui, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de directeur du centre régional de l'éducation et de la formation continue à Mahdia.

En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 2003-2548 du 9 décembre 2003, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-1475 du 16 octobre 2015.

Monsieur Youssef Jaffeli, professeur principal hors classe de l'enseignement, est chargé des fonctions de directeur du centre régional de l'éducation et de la formation continue à Jendouba.

En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 2003-2548 du 9 décembre 2003, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-1476 du 16 octobre 2015.

Monsieur Boudali Assili, inspecteur des écoles primaires, est chargé des fonctions de directeur du centre régional de l'éducation et de la formation continue à Kasserine.

En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 2003-2548 du 9 décembre 2003, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-1477 du 16 octobre 2015.

Monsieur Omar Ben Massoud, inspecteur principal des écoles préparatoires et des lycées secondaires, est chargé des fonctions de directeur du centre régional de l'éducation et de la formation continue à Sousse.

En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 2003-2548 du 9 décembre 2003, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-1478 du 16 octobre 2015.

Monsieur Féthi Khemiri, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de sous-directeur de l'information à la direction de la communication au ministère de l'éducation.

Par décret gouvernemental n° 2015-1479 du 16 octobre 2015.

Monsieur Issam Boukthir, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de sous-directeur à l'unité de gestion par objectifs pour la réalisation du projet de réforme de la gestion du budget de l'Etat au ministère de l'éducation.

En application des dispositions de l'article 4 (nouveau) du décret n° 2014-385 du 17 janvier 2014, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-1480 du 16 octobre 2015.

Monsieur Walid Zayati, administrateur en chef de l'éducation, est chargé des fonctions de sous-directeur de la gestion du personnel de l'administration centrale à la direction des affaires administratives à la direction générale des ressources humaines au ministère de l'éducation.

Par décret gouvernemental n° 2015-1481 du 16 octobre 2015.

Monsieur Sami Tlaili, professeur principal hors classe de l'enseignement, est chargé des fonctions de directeur du centre régional de l'éducation et de la formation continue à Béja.

En application des dispositions de l'article 3 du décret n° 2003-2548 du 9 décembre 2003, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un sous-directeur d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-1482 du 16 octobre 2015.

Mademoiselle Imen Gmati, professeur de l'enseignement secondaire, est chargée des fonctions de chef de service de la carrière professionnelle des enseignants du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la sous-direction de la gestion centrale du personnel du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction des affaires administratives à la direction générale des ressources humaines au ministère de l'éducation.

Par décret gouvernemental n° 2015-1483 du 16 octobre 2015.

Les conseillers principaux en information et orientation scolaire et universitaire dont les noms suivent sont nommés dans le grade de conseiller général en information et orientation scolaire et universitaire :

- Hédi Temtem,
- Ahmed Ridha Hamdi.

Par décret gouvernemental n° 2015-1484 du 16 octobre 2015.

Les conseillers principaux en information et orientation scolaire et universitaire dont les noms suivent sont nommés dans le grade de conseiller général en information et orientation scolaire et universitaire :

- Mustapha Chikh Zaouali,
- Mohamed Rhouma.

Par décret gouvernemental n° 2015-1485 du 16 octobre 2015.

Les conseillers en information et orientation scolaire et universitaire dont les noms suivent sont nommés dans le grade de conseiller principal en information et orientation scolaire et universitaire :

- Ferida Graïet épouse Ben Mahmoud,
- Roukaya Hayouni,
- Romdhane Ghazzi,
- Hanene Mannai Essid,
- Samira Harzallah.

Par décret gouvernemental n° 2015-1486 du 16 octobre 2015.

Monsieur Jameleddine Boudriga, professeur principal émérite chargé des fonctions de directeur du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Sousse, est maintenu en activité pour une période d'une année, à compter du 1^{er} juillet 2015.

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Par décret gouvernemental n° 2015-1487 du 16 octobre 2015.

Les enseignants de l'enseignement supérieur dont les noms suivent sont chargés des fonctions de directeurs des études et des stages, vices doyens ou directeurs adjoints aux établissements de l'enseignement supérieur et de recherche relevant de l'université de Manouba conformément aux indications du tableau suivant :

Etablissement	Nom et prénom	Grade	Fonction
Institut de presse et des sciences de l'information	Sadok Hammami	Maître de conférences	Directeur des études et des stages, directeur adjoint
Ecole supérieure des sciences et technologies du design	Amir Hamzaoui	Maître assistant de l'enseignement supérieur	Directeur des études et des stages, directeur adjoint
Faculté des lettres, des arts et des humanités	Hamdi Hmaydi	Professeur d'enseignement supérieur	Directeur des études et des stages, vice doyen

Par décret gouvernemental n° 2015-1488 du 16 octobre 2015.

Monsieur Adel Arroum, administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargé des fonctions de secrétaire général de l'université de Gabès.

En application des dispositions de l'article 16 du décret n° 2008-2716 du 4 août 2008, l'intéressé bénéficie des indemnités et avantages accordés à un directeur général d'administration centrale.

Par décret gouvernemental n° 2015-1489 du 16 octobre 2015.

Monsieur Adel Sahli, ingénieur en chef, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur des sciences appliquées et de la technologie de Gabès.

Par décret gouvernemental n° 2015-1490 du 16 octobre 2015.

Monsieur Walid Hessine, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à la faculté des sciences de Gabès.

Par décret gouvernemental n° 2015-1491 du 16 octobre 2015.

Monsieur Abdessattar Bougoba, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargé des fonctions de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur de gestion de Gabès.

Par décret gouvernemental n° 2015-1492 du 16 octobre 2015.

Monsieur Anis Chemseddine, administrateur en chef de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargé des fonctions de directeur des services communs à l'office des œuvres universitaires pour le Nord au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret gouvernemental n° 2015-1493 du 16 octobre 2015.

Monsieur Achraf Ghorbel, maître assistant de l'enseignement supérieur, est chargé des fonctions de directeur des études et des stages, directeur adjoint à l'institut supérieur des sciences appliquées et de technologie de Gabès.

Par décret gouvernemental n° 2015-1494 du 16 octobre 2015.

Monsieur Kamel Chaabani, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargé des fonctions de sous-directeur des marchés, d'approvisionnement et des bâtiments à la direction des services communs à l'office des œuvres universitaires pour le Nord au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret gouvernemental n° 2015-1495 du 16 octobre 2015.

Madame Saloua Boubaker, technicien supérieur en chef de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service de l'hébergement universitaire, de la nutrition et de l'hygiène à la sous-direction de l'hébergement universitaire, de la nutrition, de l'hygiène, de l'animation culturelle et sportive et de la coopération internationale à la direction des œuvres universitaires à l'office des œuvres universitaires pour le Nord au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret gouvernemental n° 2015-1496 du 16 octobre 2015.

Monsieur Mohamed Bilel Khelifi, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service du partenariat bilatéral avec les Etats européens à la direction des programmes et du partenariat scientifique à la direction générale de la recherche scientifique au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret gouvernemental n° 2015-1497 du 16 octobre 2015.

Monsieur Taoufik Nouainia, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargé des fonctions de chef de service des dépenses de rémunération du personnel à la sous-direction des dépenses et de la comptabilité à la direction des affaires financières à la direction générale des services communs au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret gouvernemental n° 2015-1498 du 16 octobre 2015.

Monsieur Ridha Mbarek, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargé des fonctions de chef de service de bureau des relations avec le citoyen à la direction générale de l'office des œuvres universitaires pour le Nord au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret gouvernemental n° 2015-1499 du 16 octobre 2015.

Monsieur Mourad Thebti, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargé des fonctions de chef de service de bureau d'ordre central à la direction générale de l'office des œuvres universitaires pour le Nord au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret gouvernemental n° 2015-1500 du 16 octobre 2015.

Madame Afef Issaoui, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargée des fonctions de secrétaire d'université pour exercer les fonctions de chef de service des affaires juridiques et du contentieux à la sous-direction des affaires juridiques, des archives et de la publication à la direction des services communs à l'université de Manouba.

Par décret gouvernemental n° 2015-1501 du 16 octobre 2015.

Monsieur Mourad Zayati, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargé des fonctions de secrétaire d'université pour exercer les fonctions de chef de service du personnel enseignant et du personnel administratif, technique et ouvrier à la sous-direction des ressources humaines, à la direction des services communs à l'université de Manouba.

Par décret gouvernemental n° 2015-1502 du 16 octobre 2015.

Madame Lilia Barbar, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargée des fonctions de secrétaire d'université pour exercer les fonctions de chef de service des relations avec l'environnement et d'intégration professionnelle à la sous-direction des affaires pédagogiques et de la vie universitaire à la direction des affaires académiques et du partenariat scientifique à l'université de Manouba.

Par décret gouvernemental n° 2015-1503 du 16 octobre 2015.

Madame Raoudha Dorai, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargée des fonctions de secrétaire d'université pour exercer les fonctions de chef de service des affaires estudiantines à la sous-direction des affaires pédagogiques et de la vie universitaire à la direction des affaires académiques et du partenariat scientifique à l'université de Manouba.

Par décret gouvernemental n° 2015-1504 du 16 octobre 2015.

Madame Naima Bazi, administrateur conseiller de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, est chargée des fonctions de secrétaire d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'institut supérieur de documentation de Tunis.

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE,
DE L'ENERGIE ET DES MINES**

Par décret gouvernemental n° 2015-1505 du 16 octobre 2015.

Monsieur Abdelaziz Meskini est maintenu en activité dans le secteur public pour une année, à compter du 1^{er} septembre 2015.

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,
DE L'HABITAT ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Par décret gouvernemental n° 2015-1506 du 16 octobre 2015.

Madame Samira Zouaoui, cadre de direction générale à la société nationale immobilière de Tunisie, est maintenue en activité dans le secteur public pour une année, à compter du 1^{er} janvier 2016.

MINISTERE DU TRANSPORT

Par décret gouvernemental n° 2015-1507 du 16 octobre 2015.

Monsieur Lotfi Karim Charfi est nommé chargé de mission au cabinet du ministre du transport, à compter du 13 juillet 2015.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Par décret gouvernemental n° 2015-1508 du 16 octobre 2015.

Il est mis fin à la nomination de Mademoiselle Dorra Cherif, administrateur, en qualité d'attachée au cabinet du ministre de l'environnement et du développement durable, à compter du 1^{er} juillet 2015.

MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES

Par décret gouvernemental n° 2015-1509 du 16 octobre 2015.

Sont nommés à la commission de confiscation, Monsieur et Mesdames :

- Samir Hadhri, conseiller à la cour des comptes, membre,
- Samia Bekri, conseiller au tribunal administratif, membre,
- Hedia Hedfi, représentante du ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, membre rapporteur.

Par décret gouvernemental n° 2015-1510 du 16 octobre 2015.

Est mis fin à la nomination de Monsieur Younes Zamzmi, conseiller rapporteur général, en qualité de chargé de mission au cabinet du ministre des domaines de l'Etat et des affaires foncières, à compter du 1^{er} mai 2015.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

Arrêté de la ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine du 16 octobre 2015, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

La ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, fixant le statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et les secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 96-1875 du 7 octobre 1996, relatif à l'organisation du ministère de la culture modifié et complété par le décret n° 2003-1819 du 25 août 2003,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2015-938 du 24 juillet 2015, portant nomination de Monsieur Youssef Benibrahim, conseiller des services publics, en qualité de chef du cabinet de la ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine, à compter du 1^{er} juillet 2015.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 (nouveau) de la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983 susvisé, Monsieur Youssef Benibrahim, conseiller des services publics, chef du cabinet, est habilité à signer par délégation de la ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine, les rapports de traduction devant le conseil de discipline et les sanctions disciplinaires à l'exception de la sanction de révocation, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2015.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 16 octobre 2015.

La ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine

Latifa Ghouh Lakhdhar

Vu

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

Arrêté de la ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine du 16 octobre 2015, portant délégation de signature.

La ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine,

Vu la constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, fixant le statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et les secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 96-1875 du 7 octobre 1996, relatif à l'organisation du ministère de la culture modifié et complété par le décret n° 2003-1819 du 25 août 2003,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret gouvernemental n° 2015-938 du 24 juillet 2015, portant nomination de Monsieur Youssef Benibrahim, conseiller des services publics, en qualité de chef du cabinet de la ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine, à compter du 1^{er} juillet 2015.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du paragraphe 1^{er} de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, Monsieur Youssef Benibrahim, conseiller des services publics, occupant l'emploi de chef de cabinet, est habilité à signer par délégation de la ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine, tous les documents relevant de ses attributions à l'exclusion des textes à caractère réglementaire, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2015.

Art. 2 - Monsieur Youssef Benibrahim, est autorisé à sous-déléguer sa signature à des fonctionnaires des catégories A et B soumis à son autorité dans les conditions fixées à l'article 2 du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé.

Art. 3 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 16 octobre 2015.

La ministre de la culture et de la sauvegarde du patrimoine

Latifa Ghouh Lakhdhari

Vu

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

**MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

Par décret gouvernemental n° 2015-1511 du 16 octobre 2015.

Monsieur Adel Zeramdini, administrateur en chef, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre de la jeunesse et des sports, à compter du 1^{er} août 2015.

Par décret gouvernemental n° 2015-1512 du 16 octobre 2015.

Les enseignants de l'enseignement supérieur dont les noms suivent sont chargés des fonctions de directeurs des instituts supérieurs des sports et de l'éducation physique au ministère de la jeunesse et des sports à compter du 1^{er} août 2014, et ce, conformément aux indications du tableau suivant :

Directeur	Grade	Institut
Université de la Manouba		
Hafsi Bedhioufi	Maître-assistant de l'enseignement supérieur	Institut supérieur des sports et de l'éducation physique de Ksar Saïd
Université de Sfax		
Mohamed Jaraya	Maître-assistant de l'enseignement supérieur	Institut supérieur des sports et de l'éducation physique de Sfax
Université de Gafsa		
Zouheir Ben Jannet	Maître-assistant de l'enseignement supérieur	Institut supérieur des sports et de l'éducation physique de Gafsa



L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne

En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante : ***www.iort.gov.tn***

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,
- le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,
- le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,
- les Codes juridiques

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



A **BONNEMENT**

au Journal Officiel
de la République Tunisienne

Lois, Décrets et Arrêtés

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contactez le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -
Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

- * **1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
- * **1002 - Lafayette** : 18 rue d'Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844.002
- * **4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat – Tél. : (73) 225.495
- * **3051 - Sfax** : Merkez El Alia, route El Ain, Km 2.2 Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

Tunis :

C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74
B.I.A..T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

Sousse :

S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

Sfax :

B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 1,500 dinars + 1% F.O.D.E.C.

Traduction : 2,100 dinars + 1% F.O.D.E.C.

Frais d'envoi en sus